Formation initiale chef(fe) de service de sécurité incendie SSIAP 3

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES NIVEAU 3

PROGRAMME DE FORMATION CONFORME À L'ARTICLE D6353-1 DU CODE DU TRAVAIL

Prérequis et accessibilité à la formation

- Diplôme de niveau 4 (Bac ou équivalent)
- ou SSIAP 2 / IGH2 / ERP2 avec 3 ans d'expérience
- Maitrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- Attestation de secourisme (PSC1, SST ou équivalent) en cours de validité

Textes officiels justifiant l'action de formation

- **SSIAP :** Arrêté du 2 mai 2005
- **Date d'échéance de l'enregistrement au répertoire spécifique :** 31 décembre 2026

Moyens d'encadrement

- Responsable pédagogique
- Formateur(ice) SSIAP 1, 2 et 3
- Service administratif
- Service qualité
- **Certificateur ministère de l'intérieur et des Outre-mer**
- Agrément SDIS ou bataillon du département

Durée de la formation

- *216 heures en présentiel (31 jours / 6 semaines)*

Périodicité de l'action

- *Diplôme à renouveler tous les 3 ans*
- *La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de "recyclage" (3 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de "remise à niveau" (5 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.*

Nombre de participants

- *4 minimum*
- *12 maximum*

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :

- Diriger un service de sécurité incendie et assurer la coordination des équipes
- Analyser les risques et garantir la conformité réglementaire des bâtiments
- Conseiller la direction d'établissement sur les mesures de sécurité et de prévention
- Elaborer et suivre le budget du service sécurité

Moyens pédagogiques et techniques

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable
- Formateur(ice)s expérimentés titulaires du SSIAP 1, 2 et 3
- Remise d'un fascicule pédagogique conforme aux dernières évolutions réglementaires
- QCM informatisés et exercices de lecture de plans
- Etudes de cas et mises en situation réelles en ERP / IGH
- Vidéos pédagogiques et supports visuels pour synthétiser les modules

Modalités d'évaluation individuelle des acquis et sanction de l'action de formation

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au cours de la formation, en mettant en place des examens blancs
- A l'issue de la formation, **les apprenants seront présentées à un examen**, comprenant plusieurs épreuves, devant un **jury composé d'un ou deux professionnels de la sécurité incendie et d'un représentant du préfet du département**
  - Un **QCM de 40 questions** portant sur l'ensemble du programme
  - Une épreuve technique, **études de plans** et réaliser une **notice de sécurité**, avec un temps de préparation de 15 min
  - Une épreuve orale, **entretien devant un jury professionnel**, présenter un des thèmes abordés au cours de la formation
  - Le candidat doit obtenir la note minimum de 8/20 au QCM et à l'étude de plan, et avoir une moyenne générale de 12/20. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve orale
  - Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve

Programme détaillé de la formation

- **Enseignements théoriques** (savoirs) **et pratiques** (savoir-faire) **:**

Le feu et ses conséquences (12h) :

- *Théorie du feu : éclosion, propagation, fumées et dangers*
- *Réaction et résistance au feu des matériaux*
- *Exercices pratiques d'extinction sur feux réels avec extincteurs et RIA*

La sécurité incendie et les bâtiments (65h) :

- *Etude des matériaux de construction et lecture de plans*
- *Outils d'analyse réglementaire (C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.)*
- *Rédaction d'une notice de sécurité pour projet d'aménagement*

La réglementation incendie (70h) :

- *Hiérarchie des normes et textes réglementaires*
- *Classement des ERP, IGH, bâtiments d'habitation et ICPE*
- *Dispositions constructives, désenfumage, moyens de secours*
- *Organisation et participation aux visites de sécurité*
- *Notions d'accessibilité pour les personnes handicapées*

Gestion des risques (23h) :

- *Analyse et évaluation des risques incendie et professionnels*
- *Gestion des travaux et suivi de chantier*
- *Elaboration et mise à jour du registre de sécurité, permis de feu, plan de prévention*

Conseil au chef d'établissement (6h) :

- *Rédaction et présentation de rapports et comptes rendus hiérarchiques*
- *Mise en place d'une veille réglementaire*

Commissions de sécurité (6h) :

- *Composition, rôle et missions des commissions de sécurité*
- *Préparation et accueil des membres de la commission lors des visites*

Management de l'équipe de sécurité (26h) :

- *Organisation du service : plannings, rondes, consignes, documents internes*
- *Encadrement et communication hiérarchique*
- *Notions essentielles de droit du travail, civil et pénal*
- *Gestion des conflits, motivation et formation continue des agents*

Budget du service de sécurité (8h) :

- *Elaboration et suivi du budget du service de sécurité*
- *Gestion des achats et contrats de maintenance*
- *Analyse coût-efficacité des prestations de service*

- Bilan de la formation
- Examen

Tarif et délai de réalisation

- Inter / intra / groupe / individuel : sur devis, nous consulter
- Pour les sessions en intra-entreprise, la déclaration d'ouverture de la session de formation auprès de la préfecture, doit être faite à minima **2 mois** avant la date de début de formation

Cette formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Formations - Audit - Conseils Provence Prévention Incendie

S.S.I.A.P. 3